

Image not found or type unknown



SUCCESSION vente maison et conjoints survivants

Par **alexandre18**, le **09/06/2014** à **17:11**

Bonjour,

Voici la situation:

Ma grand-mère qui vient de décéder, avait deux enfants qui sont eux mêmes décédés. Mon père et ma tante étaient tous les deux mariés et avaient deux enfants chacun. (Soit 4 petits enfants au total)

Quelle sera ma part lors de la vente de la maison?
Ma mère et mon oncle, vont-ils toucher quelque chose?

Merci par avance.

Par **janus2fr**, le **09/06/2014** à **17:14**

Bonjour,

D'après les informations fournies, les 4 petits enfants sont les héritiers de la grand-mère en représentation de leur parent respectif pré-décédé.
Les conjoints survivants ne sont pas, ici, héritiers.

Par **alexandre18**, le **09/06/2014** à **17:36**

Merci pour la rapidité de la réponse.

Mon doute subsiste car ma mère et mon oncle apparaissent sur le titre de propriété de la maison, (titre établit avant la mort de ma grand-mère)
Ils devraient donc toucher une part de la maison?

Par **janus2fr**, le **09/06/2014** à **17:49**

Vous auriez pu donner davantage de précisions, à vous lire, on pensais que la maison appartenait à votre grand mère !

Si votre mère et votre oncle sont déjà propriétaire de parts de la maison, ils conservent, bien entendu, leurs parts, mais ils n'héritent pas de votre grand mère.